



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre
des objectifs convenus et des engagements
pris au niveau international en ce qui concerne
le développement durable**

Déclaration présentée par Aide internationale pour les handicapés, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100.



Déclaration

Aide internationale pour les handicapés souhaiterait, dans le cadre du thème de l'examen ministériel annuel retenu pour 2008, insister sur l'importance du rôle que peuvent jouer dans le développement durable les handicapés ou plutôt les personnes constituées différemment à savoir :

- Les handicapés orthopédiques;
- Les déficients auditifs;
- Les déficients visuels;
- Les arriérés/déficients mentaux;
- Les polyhandicapés.

Selon les statistiques de l'OMS, 7 à 10 % de la population mondiale est handicapée, ce qui revient à dire que plus de 500 millions d'individus n'ont aucun rôle à jouer dans le développement durable, car faute d'appareils orthopédiques, ils ne parviennent pas à réaliser pleinement leur potentiel psychique et physique.

Quatre-vingts pour cent de ces handicapés viennent des pays en développement, d'où la nécessité d'une action concertée dans ces régions, notamment en Asie et en Afrique.

Les représentants de ces pays en développement d'Asie et d'Afrique devraient organiser, sous l'égide du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU, une conférence sur la manière de faire appel au potentiel des personnes handicapées aux fins du développement durable.

Il faudrait créer un comité central chargé d'arrêter un plan d'action et de définir les modalités de sa mise en œuvre.

Avec ses acquis, son expérience, ses prouesses techniques et ses compétences d'encadrement, Aide internationale pour les handicapés serait disposée à en prendre la tête.

La première étape consisterait à créer des centres et camps d'adaptation et de distribution de prothèses et d'appareils d'aide tels que :

1) Pour les handicapés orthopédiques : des prothèses Jaipur pour les amputés, des appareils orthopédiques pour ceux qui souffrent des séquelles de la poliomyélite et des tricycles, fauteuils roulants et béquilles en fonction des besoins réels.

Appareils orthopédiques : la campagne d'éradication de la poliomyélite dans le monde par la vaccination des enfants de moins de 5 ans a considérablement réduit l'incidence de cette maladie au sein de ce groupe d'âge. Seuls les enfants et jeunes âgés de 5 à 25 ans ayant déjà été touchés par la poliomyélite ont besoin d'appareils orthopédiques pour se déplacer. Ces appareils ont une durée de vie utile de deux à trois ans, puisqu'ils doivent être remplacés au fur et à mesure que l'enfant grandit. Rien qu'en Inde, il en faut 20 millions, ce qui est un chiffre effarant, et d'autres pays ont des besoins similaires;

2) Pour les déficients auditifs : tests audiométriques et distribution d'appareils auditifs correspondants;

3) Pour les déficients visuels : examen ophtalmologique, essayage de lunettes d'ordonnance et opérations de la cataracte;

4) Pour les déficients mentaux et 5) pour les polyhandicapés : aménagement d'installations adaptées à leurs besoins précis leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel.

Chaque forme d'incapacité nécessiterait le concours des administrations centrales et locales de tous les pays, ONG, des institutions sociales, des hôpitaux, des crèches et autres.

Il faudrait parallèlement offrir aux personnes handicapées une formation professionnelle, notamment dans le domaine de la microentreprise, qui serait assortie de microcrédits pour les aider à adopter un programme de création de revenus correspondant à leurs besoins et à leurs capacités.

Il faudrait définir, dans chaque domaine, les pratiques optimales sur la base de l'expérience acquise, des avis spécialisés recueillis et des infrastructures disponibles. Le rapport sur la mise en œuvre dans des pays à faible revenu de projets de prothétique/orthétique – les grandes lignes d'une approche commune, publié en 2004 à l'issue d'une réunion tenue à Genève et dont la version finale a été établie avec le concours de 34 organisations, dont Aide internationale pour les handicapés, le Réseau des survivants des mines terrestres et de la Direction suisse du développement et de la coopération pourrait servir de point de départ.

Ces pratiques optimales devraient être diffusées dans tous les pays membres qui introduiraient de légères modifications en fonction de leurs besoins locaux, avant de les adopter.

Une fois rééduqués et devenus économiquement indépendants grâce aux programmes de création de revenus qu'ils auront adoptés, les handicapés pourront donc apporter leur contribution au développement durable de leur société en général et de leur communauté en particulier.

La plupart des pays en développement ont des programmes de ce type trop rares cependant pour avoir un véritable impact sur le développement durable.

Le moment est venu pour tous de conjuguer leurs efforts en vue de formuler une stratégie et un plan d'action assortis d'un calendrier pour tirer parti des capacités mentales et physiques différentes de chacun et les canaliser vers le développement durable.

Une telle action dans une zone géographique étendue, avec une diversité de conditions politiques, sociales et culturelles, ne peut se faire que sous l'égide de l'ONU.